MINISTÈRE

BREVET D'INVENTION

DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 1.009.170

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Agrafe élastique, notamment pour capuchon de stylographe.

M. ROBERT-MARIE-ÉMILE-ERNEST-FERDINAND DE RIVERIEULX résidant en France (Seine).

Demandé le 26 janvier 1950, à 16^h 36^m, à Paris. Délivré le 27 février 1952. — Publié le 26 mai 1952.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet une agrafe élastique, notamment pour capuchon de stylographe, dont la construction soit aussi simple que possible, sans articulation, et qui soit susceptible d'être adaptée sur les pièces de construction courante sans modifications appréciables.

Selon la présente invention, l'agrafe comprend un talon plan oscillant dans une fente dudit capuchon et appuyé sur un ressort ondulé disposé dans ladite fente.

Le talon est retenu dans cette fente par un bec qui sert de point de pivotement et qui est appliqué sous la paroi externe dudit capuchon.

Le ressort plan contenu dans la fente est ondulé pour que les déformations par unité de longueur qu'il subit soient faibles et que sa longévité reste excellente.

Les formes planes conjuguées des fentes et talons, qui peuvent être simples ou multiples, empêchent les basculements latéraux de l'agrafe.

La description qui va suivre, faite en référence au dessin annexé et donnée à titre d'exemple non limitatif, va bien faire comprendre comment la présente invention peut être mise en pratique.

La figure 1 représente schématiquement, en élévation avec des arrachements, le capuchon muni de son agrafe à ressort.

La figure 2 est une vue de dessus du capuchon, le bouchon supérieur étant enlevé.

La figure 3 représente une coupe, faite par la ligne III-III de la figure 1, de la pièce de guidage.

Le capuchon qui est représenté sur les dessins est plus spécialement destiné à la protection des plumes de stylographes ou objets analogues, mais l'agrafe articulée qu'il comporte pourrait être appliquée à un capuchon d'étui à fards, de porte-mine, ou tout autre objet dont la fixation à une paroi souple ou rigide est nécessaire.

Le capuchon comporte, comme montré sur la figure 1, une paroi métallique 1, de forme tubulaire légèrement rétreinte à l'une de ses extrémités. Les

deux extrémités de la paroi tubulaire sont ouvertes et l'ouverture rétreinte reçoit une bague 2 à épaulement de centrage, dans laquelle est introduit un bouchon 3. Le bouchon 3 comporte un épaulement de centrage dans la bague 2 et s'appuie sur celle-ci, lors du serrage de la queue filetée 4 qu'il comporte, dans un alésage taraudé 5 pratiqué dans une pièce de guidage 6, introduite dans la paroi tubulaire 1. La forme extérieure de la pièce 6 est conjuguée de la forme intérieure de la paroi tubulaire 1; la pièce 6 vient s'appuyer étroitement et buter contre la partie rétreinte de la paroi 1.

L'alésage 5 est pratiqué de façon à être centré sur l'axe de révolution de la pièce 6, et de part et d'autre de cet alésage, sont pratiquées deux fentes 7 planes et parallèles; ces fentes 7 ont des plans parallèles à l'axe de l'alésage 5.

Les fentes 7 reçoivent des ressorts 8 ondulés, les ondulations étant sensiblement contenues dans un plan. Sur la figure, sont montrés des ressorts 8 pliés en W.

L'une des branches extérieures des ressorts 8 s'appuie directement sur la surface intérieure de la paroi 1; l'autre branche extérieure s'appuie sur un talon double 9. Ces talons 9 sont ménagés dans les extrémités d'une agrafe 10, faite, par exemple, dans une feuille de tôle ou une planche de laiton découpée, roulée et pliée.

Les talons 9 comportent chacun un bec d'appui 11, appliqué à l'intérieur de la paroi 1, sous un dégagement 12 de cette paroi; ce dégagement est de la largeur qui sépare les deux fentes 7, mais est notablement moins profond. Ce dégagement 12 est destiné à laisser le passage du bras 13 qui joint les talons 9 et la branche 10 d'agrafage. La portion du bras 13 qui est opposée aux becs 11 a une forme arrondie et s'appuie sous la tranche de la bague 2.

Le fonctionnement d'un tel agrafage est le suiant :

La branche d'agrafe 10 étant soulevée, les talons 9 pivotent autour des becs 11 dans les fentes 7 et

compriment les ressorts 8. La pointe 14 de l'agrafe est éloignée de la paroi 1. La détente des ressorts 8 ramène la pointe 14 vers la paroi 1, et ce rapprochement permet le pincement de la paroi de retenue. Les ondulations du ressort sont en nombre suffisant pour que les déformations qui lui sont infligées par unité de longueur restent faibles. Malgré une assez grande puissance, la flexibilité reste suffisante et la longévité du ressort demeure excellente. Le guidage des talons dans les fentes interdit le basculement latéral de l'agrafe, dont la sortie est empêchée par la bague 2.

Il va de soi que sans sortir du cadre de la présente invention, on pourra apporter des modifications aux formes de réalisation qui viennent d'être décrites. En particulier, le dispositif élastique de renvoi pourrait comporter un seul ressort dans l'une des deux fentes et le nombre des ondulations des ressorts pourrait être quelconque.

RÉSUMÉ.

La présente invention comprend notamment :

1º Ûne agrafe élastique, notamment destinée à la retenue sur une paroi d'un objet tel qu'un capuchon de stylographe, agrafe comportant un talon oscillant dans une fente pratiquée dans ledit capuchon et s'appuyant sur un ressort ondulé disposé dans ladite fente derrière ledit talon.

- 2º Des formes de réalisation d'une agrafe telle que spécifiée sous 1º, comportant notamment les particularités suivantes, applicables séparément ou en diverses combinaisons:
- a. La fente de logement du ressort et du talon est pratiquée dans une pièce d'appui, introduite et maintenue dans une enveloppe sensiblement tubulaire qui forme le capuchon;
- b. La pièce d'appui comporte deux fentes et le talon de l'agrafe est double;
- c. Le talon de l'agrafe, appuyé sur un ou deux ressorts, prend appui par un bec sur la paroi tubulaire;
- d. Le talon et son bec sont maintenus dans leur logement par un arrondi du talon qui prend appui sur une bague solidarisée de la pièce d'appui;
- e. Le talon double est obtenu par découpage et pliage d'une tôle roulée qui constitue l'agrafe;
- f. Les ondulations du ressort sont contenues sensiblement dans un plan;
 - g. Le ressort a la forme d'un W.

ROBERT-MARIE-ÉMILE-ERNEST-FERDINAND DE RIVERIEULX.

Par procuration ·
ELLUIN, BARNAY et MASSALSKI.





